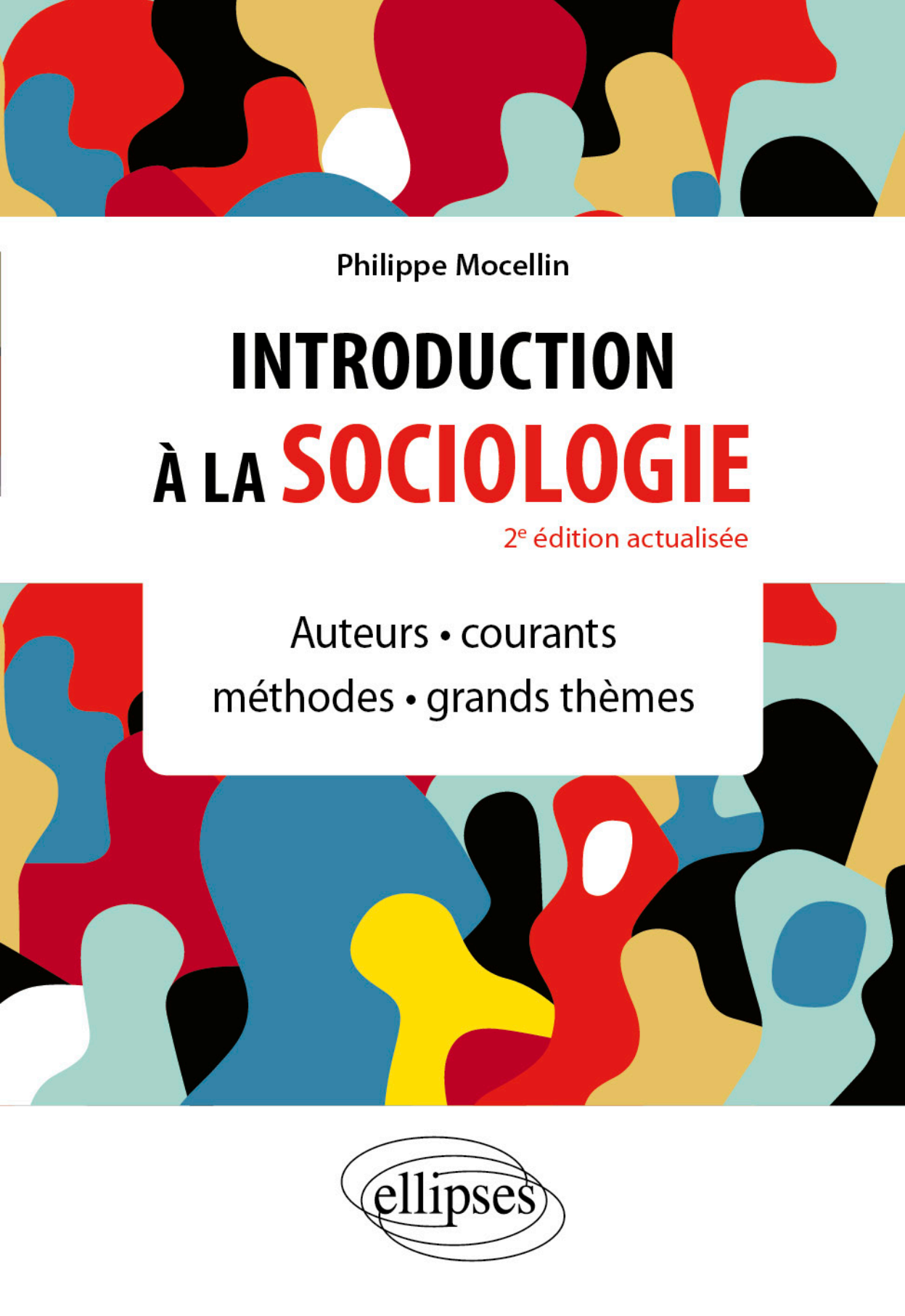




Philippe Mocellin

INTRODUCTION À LA **SOCIOLOGIE**

2^e édition actualisée

Auteurs • courants
méthodes • grands thèmes



Philippe Mocellin

INTRODUCTION À LA **SOCIOLOGIE**

Auteurs • Courants
Méthodes • Grands thèmes

2^e édition actualisée



Remerciements

La seconde édition de cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans le soutien de Manon Savoye et de Thibaud Quemener.

Je les remercie très vivement pour leur confiance et leurs conseils judicieux.

Un grand merci également à Aline Devillard pour l'ensemble de la conception graphique.

Conception graphique couverture et pages intérieures : Aline DEVILLARD

Mise en pages : Soft Office

ISBN 9782340-118720

Dépôt légal : septembre 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Propos introductifs

Qu'est-ce que la sociologie ? Quel est son objet ? Sur quelles méthodes s'appuient-elles ? En quoi celle-ci nous éclaire sur le fonctionnement de nos sociétés, au travers des normes, des valeurs dominantes et de toutes les « déviances » possibles ? Toutes ces questions sont au centre de cet ouvrage, inspiré par un enseignement « d'introduction à la sociologie », dispensé, à partir de 2018, au sein de l'université de Poitiers, à la faculté de Droit et de Sciences sociales¹.

Il s'agit, en effet, d'identifier, d'une part, les contours de cette discipline scientifique, traversée par différentes « écoles » historiques, relevant d'approches fondatrices et de présenter, d'autre part, les courants contemporains qui apportent des explications, en réponse aux questionnements suscités par les problématiques sociétales du moment.

Les auteurs de manuels convergent sur l'idée que la sociologie serait née au ^{xix}^e siècle, prolongeant, du reste, les réflexions engagées aux époques précédentes (entre le ^{xvi}^e et le ^{xviii}^e siècle), au point de faire naître de nouvelles théories, assorties de techniques d'investigation empiriques inédites. Dès lors, la sociologie a cherché à combiner : analyses à visée « réformiste » et recherches de terrain, espérant ainsi se rapprocher du modèle des sciences exactes ou « dures ».

1. Philippe Mocellin, *Cours d'introduction à la sociologie*, L1 Droit, Université de Droit et de Sciences sociales de Poitiers (2018-2021).

La sociologie appartient, à cet égard, à l'univers très large des sciences sociales ou des sciences humaines (ou de l'homme), considérées comme des sciences « molles¹ » qui englobent les domaines d'étude de la psychologie sociale, de la psychanalyse, de la linguistique, de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la démographie et également de la sociologie politique, de l'histoire, de la géographie, ou encore de l'économie.

Autant de champs académiques avec qui la sociologie partage des méthodes, communique et crée des passerelles.

À ce stade, précisons que si les interrogations concernant la vie en société ont préoccupé de nombreux philosophes dès l'antiquité, voire bien antérieurement, la démarche sociologique, telle que conçue originellement, se propose, plus précisément, à l'aide d'outils spécifiques et dans le cadre d'observations de nature scientifique, de faire état de la réalité des rapports sociaux et d'en dégager des « lois ». Son but est alors d'analyser « objectivement » le « fait social » et ce qui fait sa spécificité, en se débarrassant, autant que faire se peut, de tout jugement de valeur, de préjugés et de « pré-notions ».

Pour autant et à l'instar de toutes les sciences sociales, la sociologie est aussi dépendante de la situation sociale dans laquelle elle s'exerce.

Nous savons que si Karl Marx a été influencé intellectuellement par l'économie politique anglaise, la philosophie allemande et le socialisme français, Auguste Comte et Émile Durkheim ont été, quant à eux, imprégnés du contexte politique de la France du ^{xix}^e siècle.

En tout état de cause, l'appréhension de la dimension « sociale » se situe bien, selon Henri Janne², au cœur du champ d'investigation de la sociologie et des « sociologies spécialisées », à l'instar, par exemple, de la sociologie juridique, de la sociologie des religions, du travail ou, parmi d'autres thèmes, des médias et des réseaux numériques...

L'objectif du sociologue est de déterminer la part « sociale » dans tout fait humain, se produisant au sein d'une société, elle-même entendue comme une communauté d'individus qui entretient des relations, souhaitées ou non. La sociologie focalise, en effet, ses analyses sur toutes les sociétés régies par des « systèmes de pensée », constitutifs d'une civilisation et d'une « culture » particulière, indépendamment, d'ailleurs, de la forme de régulation politique adoptée.

1. À la différence des sciences de la nature, dites « exactes » (nous reviendrons ultérieurement sur ces notions).

2. Henri Janne, *Introduction à la Sociologie générale*, *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 3, pp. 345-392, 1951.

Dans cette logique, l'action sociale, qui fait « société » ou intervient sur celle-ci, constitue une des notions essentielles de la sociologie.

Celle-là se doit alors d'être envisagée, comme l'indique les co-auteurs, Michel de Coster, Bernadette Bawin-Legros et Marc Poncelet¹, dans des « *décors* » multiples : de l'échelle « microsociologique », par l'intermédiaire d'interactions interindividuelles à celle des rapports qui intéressent les organisations, relais entre les individus et la société (écoles, familles, associations...), jusqu'à l'espace plus vaste des États-nations et bien au-delà, soit le plan sociétal ou macrosociologique.

Le présent ouvrage, intégrant ces considérations générales, comprend, au total, quatre parties, déclinées en dix chapitres, avec pour ambition de cerner la sociologie au travers de son histoire scientifique, de ses « *paradigmes* » explicatifs et du regard qu'elle porte sur les grands défis sociétaux d'aujourd'hui².

Ainsi, la première partie s'efforce de retracer les étapes de la construction du savoir sociologique, à partir de la description des apports des « *fondeurs* », de l'Antiquité au début du xx^e siècle, consacrant l'essor d'une « *science de la société* » : d'Aristote à Max Weber, en passant par Machiavel, Montesquieu, Auguste Comte, Karl Marx et Émile Durkheim³.

La seconde partie traite plus spécifiquement de la question des liens entretenus, dès son apparition, entre la sociologie et d'autres sciences sociales, en s'arrêtant sur le cas particulier des « *précurseurs* » de la sociologie politique, souvent confondue avec le champ couvert par la science politique.

La troisième partie rend compte de la diversité des courants de la sociologie contemporaine, promotrice, tout au long du xx^e siècle, des théories et des concepts clé de la discipline et des travaux conduits par différents auteurs d'Amérique du Nord et d'Europe :

- l'École de Chicago, s'intéressant aux phénomènes urbains et aux formes de ségrégation ;
- les modèles d'explication globaux, issus, notamment, des approches déterministes ;

1. Cf. Michel de Coster, Bernadette Bawin-Legros et Marc Poncelet, *Introduction à la sociologie*, Deboeck, 6^e éd., 2016.

2. Cf. également dans la perspective d'un regard global sur la discipline : Pierre Bréchon, *Les Grands Courants de la sociologie*, PUG, 2000 ainsi qu'Anne Revillard, *Cours Introduction à la sociologie*, Licence AES, 1^{re} année Paris Nord-Villetaneuse, 1^{er} semestre 2008 – 2012.

3. Cf. l'ouvrage magistral incontournable de Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1967 et le manuel de référence de Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 2001 (consacrant un important chapitre à l'évolution des sciences sociales).

- la sociologie « actionniste », axée prioritairement sur l'étude des stratégies et du pouvoir, tant au niveau des organisations que de la société ;
- l'individualisme méthodologique, insistant sur « l'effet d'agrégation » au détriment de postulats reposant sur des « lois » causales.

Enfin, la quatrième partie procède, en complément de ce panorama théorique, à une brève revue des méthodes et des techniques d'observation, ayant permis à la sociologie d'acquérir un statut de science à part entière.

Nous revenons également sur l'attention que la sociologie du ^{xxi}^e siècle accorde à l'égard des transformations actuelles de la vie sociale. Sous la forme de dix fiches de synthèse, nous proposons ainsi d'aborder différents thèmes d'étude incontournables pour la discipline : de la théorie du genre à la démographie, en passant par, la santé, le vieillissement, les catégories socioprofessionnelles, la violence, le rôle de l'école, la révolution numérique, l'identité et les fragmentations de notre société.

L'ouvrage s'adresse aux étudiants de licence dans le domaine des sciences sociales mais aussi à tout professionnel d'horizons divers, chargé de conduire un projet managérial, des démarches d'intervention sociale ou encore d'animer des « *recherches-action* » au sein d'organisations.

Il peut, bien entendu, intéresser également tout citoyen désireux de connaître les potentialités de la sociologie et ses tentatives d'explication des attitudes et des prédispositions sociales, révélatrices de la complexité de la nature humaine.



PARTIE I

**LA SOCIOLOGIE :
DES ORIGINES
À L'INVENTION
D'UNE SCIENCE**

Pierre-Jean Simon¹ souligne que la sociologie est apparue tardivement dans le champ des sciences sociales et en tout état cause après bien d'autres disciplines comme la psychologie, l'histoire, l'économie ou la linguistique...

La sociologie fait donc état d'une histoire scientifique plutôt brève, s'imposant réellement qu'à la fin du XIX^e siècle, au moment où Émile Durkheim publie *Les règles de la méthode sociologique* ouvrage de référence et l'Université de Chicago crée la nouvelle revue scientifique, *American Journal of Sociology*.

Si la sociologie connaît au XX^e siècle un très fort développement par le biais de nombreux travaux universitaires marquants, appelés, dès les années 1950, à être vulgarisés, l'objet de cette science est longtemps demeuré incertain, au point de s'interroger sur son utilité et sur celle du sociologue lui-même.

Ainsi, le retour sur les origines de la sociologie demeure donc plus qu'utile pour bien appréhender toutes les étapes théoriques et méthodologiques qui ont conduit à sa reconnaissance officielle.

En prenant le soin cependant, à la lumière des suggestions de Raymond Aron, au travers de sa galerie de portraits, restituant « *les étapes de la pensée sociologique*² », d'admettre que toute histoire est forcément soumise à des interprétations diverses.

Chacun procède aujourd'hui à sa propre lecture des écrits de Karl Marx, d'Émile Durkheim et de Max Weber, à l'aune des interrogations de la société dans laquelle il vit.

L'histoire d'une science et de son savoir, par nature « cumulatif », ne peut, à l'appui du propos de Pierre-Jean Simon³, « être figée » et que tout au contraire, il s'agit d'entretenir « *un dialogue* » permanent avec les productions majeures du passé, ayant, qui plus est, participé à la construction des fondations théoriques d'une discipline.

Si, comme indiqué plus haut, tous les grands auteurs ont été marqués par le contexte politique au sein duquel leurs propres théories se sont formalisées, il est toujours possible de réinterroger de façon « critique », selon les besoins et les circonstances, les œuvres historiques dans le but d'en exploiter certains aspects pour expliquer le présent.

1. Pierre-Jean Simon, *Histoire de la sociologie*, Quadrige PUF, 2008.

2. Raymond Aron, *op. cit.*, 1967.

3. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, p. 7 à 25, introduisant ainsi son analyse par « *une mise en perspective historique de la sociologie* ».

Signalons, à titre d'illustration, les aléas de la pensée sociologique au cours du temps :

- la contribution de Karl Marx à la sociologie n'a été pleinement reconnue que pendant la première moitié du ^{xx}^e siècle (bien après donc la parution du *Capital* et d'autres ouvrages !);
- l'école durkheimienne, pourtant longtemps dominante en France, a subi un rejet dans les années 1960 et 1970, avant d'être réhabilitée sur la période récente;
- la sociologie américaine s'est illustrée, tout au long du ^{xx}^e siècle¹, au travers de sociologues en vogue et en fonction des « modes » du moment : si Robert Erza Park a été supplanté après la Seconde Guerre mondiale par la suprématie de Talcott Parsons, son œuvre a ressurgi à nouveau, quelques années plus tard, à la faveur de théories qui se disaient alors novatrices... !

Il n'en demeure pas moins que la connaissance du passé de la sociologie et de ses avancées scientifiques au fil des époques s'avère indispensable pour la bonne pratique sociologique d'aujourd'hui, constituant un socle théorique et conceptuel, quasi indépasseable et surtout intemporel.

Cette première partie se décompose en 2 chapitres visant, à partir de repères historiques, à mettre en évidence la singularité de la sociologie, par l'intermédiaire de ses penseurs historiques, de son objet d'étude et de sa démarche, tournée vers la recherche de lois explicatives.

Nous nous sommes intéressés tout d'abord au « commencement » de la sociologie, au travers des œuvres de philosophes « précurseurs » : de la Grèce ancienne au siècle des Lumières, longue période au cours de laquelle les réflexions sur la société n'ont pas cessé d'exister, sans encore porter de nom scientifique.

Nous prolongeons cette traversée historique en concentrant le propos sur les auteurs qui ont profondément marqué de leur empreinte la phase couvrant la « *rupture* » de la révolution française jusqu'à la génération apparue « *au tournant du ^{xix}^e et du ^{xx}^e siècle* ».

1. Débats et questionnements traités dans la troisième partie de notre ouvrage traitant des grands courants contemporains de la sociologie.

Parmi les penseurs évoqués : le positiviste et créateur du mot « sociologie », Auguste Comte, Karl Marx et sa sociologie « prophétique¹ » ainsi qu'Émile Durkheim et Max Weber, ayant respectivement posé les bases de l'émergence d'une « école » sociologique particulière.

À l'issue de cette revue d'auteurs, il est proposé de cerner ce qui constitue l'originalité de la sociologie, tant du point de vue de ses centres d'intérêt que de ses buts scientifiques ultimes.

1. Cf. Jean Baudouin, *Introduction à la science politique*, Mémentos Dalloz, 1989.

Chapitre 1

Les fondateurs de la discipline

Cette période des « *fondateurs* » fait état des débuts de la discipline, renvoyant à différents moments de l'histoire où certains auteurs, philosophes pour un grand nombre d'entre eux, ont adopté (sans le vouloir ?) des démarches d'observation des « faits sociaux » ou d'autres phénomènes qui relèveront explicitement, au ^{xix}^e siècle, du champ scientifique de la sociologie, une fois « *constituée* ».

Celle-ci, a dû, au moins partiellement, intégrer dans son propre patrimoine scientifique¹, ce passé « philosophique » prolixe.

La sociologie moderne ne peut, en effet, ignorer, ces écrits historiques, abordant des idées et des réflexions sur la vie en société qui concernent directement ou indirectement les sciences sociales. Tout au long de l'histoire, des points de vue multiples se sont confrontés, recherchant les facteurs censés influencer les comportements humains, qu'ils soient religieux, philosophiques ou sociaux.

Nous proposons donc de distinguer différentes périodes historiques, déclinées chronologiquement :

1. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, p. 32 insiste en effet sur le fait que, contrairement aux sciences sociales n'ayant pu complètement se détacher de leur propre « préhistoire », les sciences modernes de la nature ont eu tendance à vouloir rompre avec « leur tradition antique » : ainsi, l'astronomie se distingue de l'astrologie ancienne qui poursuivait des buts de divination afin de prévoir le destin de l'humanité et que la chimie, en tant que discipline scientifique, n'est pas issue de la tradition de l'alchimie...

- la pensée sociale de l'Antiquité qui bâtit, à la manière d'Aristote, une réflexion philosophique à partir de la réalité des conduites humaines ;
- les nouvelles approches autour de la « chose » politique, symbolisées, au sortir du Moyen Âge, par l'œuvre de Machiavel livrant les conditions de la réussite dans l'exercice du pouvoir ;
- le siècle des Lumières, celui de Charles de Montesquieu (baron de Secondat) qui tente d'établir, par le biais d'une grande enquête à forte prétention scientifique, les lois régissant les systèmes politiques et juridiques de différents pays ;
- « l'inventeur » de la sociologie moderne, Auguste Comte, manifestant, au XIX^e siècle, l'ambition d'appréhender la réalité sociale comme la réalité physique ;
- la sociologie de Karl Marx prétendant pouvoir mettre à jour une explication scientifique de l'histoire ;
- Émile Durkheim qui installe définitivement, à la fin du XIX^e siècle et dans la lignée positiviste d'Auguste Comte, la sociologie dans le champ des sciences sociales, en faisant naître l'École sociologique française, pourvue d'un objet d'étude et de méthodes codifiées ;
- Max Weber, le « père » de la sociologie « compréhensive », autre école sociologique qui invite cette nouvelle science, en se démarquant alors des positivistes, « à comprendre le sens des actions des individus dans une société ».

..... La société selon Aristote (384-322 avant J.-C.)

Nous savons que dans l'Antiquité les philosophes grecs, eux-mêmes influencés par des démarches critiques encore plus lointaines¹, s'intéressaient à la science, tout d'abord à la philosophie en tant que telle mais aussi aux mathématiques, à la logique, à la théorie des nombres et à la physique, comprenant autant d'objets d'étude fondamentaux².

Si les catastrophes climatiques sont encore expliquées par la présence de forces « surnaturelles », la pensée grecque a fait avancer la science : Thalès et Pythagore, philosophes et physiologues, s'inspirant des recherches en

1. Si notre propos concerne la philosophie occidentale, d'autres traditions, à l'instar, par exemple, de la pensée confucéenne, ont été en effet en mesure de nourrir les débats autour de la vie en société et des phénomènes sociaux. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, 2008.

2. Cf. Madeleine Grawitz, *op. cit.*, 2001 ; se référer aussi à la recherche menée par l'historien grec Hérodote (V^e siècle avant J.-C.).

astronomie héritées de la civilisation égyptienne, ont ainsi établi, sur la base de « *l'intelligence pure* », les théorèmes bien connus. Dans le domaine des sciences de l'homme, mélangeant réflexions philosophiques et jugements moraux, il s'agit plutôt d'étudier la réalité sociale, à l'aune de la politique¹ et de ses soubresauts.

L'objectif est, d'une part, de scruter la société au travers des gouvernements et, d'autre part, de définir le meilleur système politique, c'est-à-dire la « cité modèle² ».

Une démarche « scientifique »

Aristote rend compte de ses pensées philosophiques dans des ouvrages de référence comme *La Politique* et *La Constitution des Athéniens*, par une analyse des facteurs (démographiques, économiques...) qui favoriseraient l'installation de telle ou telle forme de gouvernement. Le philosophe affirme alors qu'à partir de « l'observation des choses humaines », il est possible d'obtenir une « opinion vraie et raisonnée » (à défaut de pouvoir établir des principes intangibles)³.

À la différence de ses « maîtres à penser » et tout particulièrement de Platon (428-347 avant J.-C.), élève de Socrate et imprégné d'idéalisme, Aristote s'efforce d'utiliser une méthode scientifique et non abstraite. Il fonde sa démarche sur une étude des comportements humains, à savoir, plus précisément, les agissements « *d'êtres sociaux* » dans la réalité.

Sa réflexion, prenant en compte certaines considérations rationnelles, s'enracine autour de faits concrets et très diversifiés, sur la base d'une approche « inductive et comparative » : du réel à la généralisation (et non l'inverse, comme le font habituellement les « déductivistes »)⁴.

Si l'objectif demeure philosophique, Aristote expérimente un travail empirique focalisé sur un repérage systématique des « faits sociaux », porteur d'une nouvelle voie dans le domaine des sciences sociales. C'est bien ce qu'il

1. Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur cette prééminence de l'étude du « politique », antérieure à l'apparition de la sociologie.

2. L'objet de ces études à « visée sociologique » est d'abord le « fait politique », à l'instar de Platon, dans son ouvrage paru au IV^e siècle avant J.-C. *La République*. Cf. Sébastien Kapp, *La sociologie*, Nathan, 2019.

3. En référence à l'ouvrage d'Aristote : *L'Éthique à Nicomaque*.

4. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Cf. Roger-Gérard Schwartzberg, *Sociologie politique*, Montchrestien, 1977. Par ailleurs, la question des méthodes d'investigation utilisées en sociologie fait l'objet d'un chapitre dédié dans la quatrième partie du présent ouvrage.

privilège dans « *La Politique* » par une analyse fine de différents régimes politiques, s'appuyant, en cela, sur une comparaison des constitutions de 158 cités grecques et autres. En ce sens, le philosophe ne retient pas l'hypothèse platonicienne consistant à séparer le monde intelligible des idées et celui de la nature tangible (alors reflet édulcoré des idées selon Platon). Aristote indique que seul le monde visible, celui dans lequel nous agissons, est la réalité qu'il nous faut observer méthodiquement et dont les idées font d'ailleurs partie.

Une classification des régimes politiques

Il met alors à jour une classification des formes de gouvernement, avec pour critères essentiels, le nombre de dirigeants et la manière dont ceux-ci participent à la protection de l'intérêt général ou du « bien commun¹ ».

Il repère alors des configurations « *pures* », telles que la royauté, avec un seul monarque ; puis l'aristocratie dominée par une minorité ; et enfin la République, gouvernée par « *le grand nombre* ».

Ces trois types peuvent cependant être dévoyés par d'autres formes « corrompues », au sein desquelles la défense de l'intérêt personnel devient le but ultime.

Respectivement, par la tyrannie : dérive de la monarchie vers le pouvoir d'un tyran, maître absolu ; l'oligarchie : transformation de l'aristocratie en un régime accaparé par quelques privilégiés, recherchant l'enrichissement ou les titres ; la démocratie : évolution de la République vers un pouvoir éclaté, au service des déshérités.

En appui de ces analyses, démontrant, par ailleurs, que toutes ces formes possibles se combinent à travers l'histoire, Aristote plaide, en ce qui le concerne, en faveur de l'installation d'un régime « mixte », c'est-à-dire, un gouvernement aristocratique, « tempéré » par les principes politiques de la République.

Dans cet esprit, Aristote s'intéresse, tout comme Platon, aux conditions d'émergence de la société politique « parfaite ». Il demeure néanmoins beaucoup plus circonspect que son « professeur » quant à la possibilité de parvenir à ce but, du fait même de l'existence d'un ordre « naturel » des communautés.

1. Cf. Jean Baudouin, *op. cit.*, 1984.

Il s'agit moins de construire la « cité idéale » que d'installer un régime politique¹ qui tient compte nécessairement du poids du passé, des traditions, des hiérarchies inégalitaires ancestrales et plus encore de la grande variété des groupes sociaux existants et des réactions des êtres humains, eux-mêmes forcément différents, au regard de leur condition sociale et des capacités de chacun.

Aristote insiste sur le fait que si toute communauté ou cité recherche une forme d'unité, celle-ci ne doit pas être pour autant « absolue », tellement il apparaît souhaitable de maintenir le pluralisme et la diversité². Une société, prisonnière d'un État omniprésent, ne serait plus une société.

L'apport « sociologique » d'Aristote

En quoi alors Aristote a participé, par ses réflexions philosophiques, à l'émergence d'une nouvelle science sociale, appelée à devenir la sociologie ?

Nous y répondons au travers de trois considérations fondamentales, très présentes dans la pensée d'Aristote, le rapprochant fortement de l'objet même de la sociologie :

- en premier lieu, sa propre appréhension de la connaissance, supposant de saisir les réalités du monde et ses traductions observables ;
- en second lieu, l'idée que l'homme est d'abord un « animal » politique, par sa forte aspiration à vivre en société et plus encore, ne pouvant s'épanouir que dans des relations sociales et civiques ;
- en troisième lieu, l'affirmation que la société est un « tout », placée au-dessus des individus et constituée antérieurement à ceux-ci.

Le philosophe privilégie, en effet, à l'instar de Platon, une vision dite « organiciste » de la société, au sein de laquelle, tout comme dans un corps humain, chaque partie assume un rôle particulier, nécessaire au fonctionnement global.

Cette vision « holiste », argumentant autour de l'idée d'une « primauté de la communauté sur les éléments interdépendants qui la composent », sera portée, au XIX^e siècle, par les « inventeurs » de la sociologie, notamment par Auguste Comte et Émile Durkheim.

1. L'objectif, selon Aristote, est bien d'atteindre un « bonheur » mais forcément imparfait et fragile.

2. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, 2008.

Beaucoup plus tard, elle trouvera, également, d'autres prolongements chez certains auteurs, tenants du fonctionnalisme, insistant sur l'unité du « corps social », conçu comme un « système » et donc assimilé à un organisme biologique et à ses différents organes.

Cependant si Aristote contribue à la construction d'un savoir « pré-sociologique », il demeure encore éloigné des principes qui fondent cette science sociale et ceci pour deux raisons essentielles.

L'auteur conserve, d'une part, une pensée « naturaliste¹ » croyant au nécessaire maintien, comme indiqué plus haut, d'une organisation indépassable des sociétés.

Celle-ci permet, selon Aristote, de justifier l'inégalité des conditions entre les hommes et les femmes, pourvus de qualités « physiologiques et morales » différentes ainsi que l'esclavage, reflet de l'infériorité « naturelle » de certaines catégories d'individus, par rapport à d'autres, nés pour être les « maîtres² ».

Or, le mot « nature », justifiant ces injustices éternelles et immuables, ne peut faire partie, *a priori*, du vocabulaire de la sociologie, destinée, précisément, à repérer les facteurs et les déterminants sociaux qui expliquent l'ordre des sociétés.

D'autre part, sa démarche empirique et comparative, bien que revendiquant, à juste titre, des prétentions scientifiques, fait aussi valoir un point de vue normatif. Elle met surtout en évidence, chez Aristote, une « neutralité » toute relative dans la formulation des résultats.

Or, si l'objectivité est bien une posture préalablement requise chez tout praticien des sciences sociales, Aristote, homme de son temps, n'a jamais caché ses préférences personnelles, ayant influencé son propre jugement et les conclusions de ses études.

1. Une forme de pensée, « non sociologique », qui anime aussi et assez curieusement les tout premiers sociologues du XIX^e siècle.

2. Renvoie bien à un ordre « naturel » et non à une soumission politique d'un peuple par un autre.

► Le courant sophiste et les rapports sociaux

D'autres philosophes de l'Antiquité, relevant du courant des sophistes, ont contribué, au cours du IV^e et du V^e siècle avant J.-C., à nourrir le débat autour du lien social au sein des sociétés.

Rejetés par Platon et Aristote, tous ces penseurs, œuvrant à l'époque de Socrate ou de Périclès, s'interrogent, au travers de leurs enseignements, sur la condition de l'homme et la pluralité des « formes d'existence », en fonction des contextes et des modes d'organisation de la Cité.

Selon les sophistes, l'homme, est bien le seul bâtisseur, en dehors de toute intervention naturelle, de la société, régie par des normes, des institutions et des références culturelles.

En ce sens, une distinction s'impose entre ce qui relève :

- d'un côté, de la nature et de ses lois, échappant au contrôle de l'humanité;
- et, d'un autre, des conventions politiques, inventées par les Hommes, qui influencent les conduites humaines et organisent les rapports sociaux.

Les sophistes introduisent, à cet égard, une idée essentielle, située au cœur de la sociologie moderne : celle qui consiste à affirmer que les citoyens obéissent à une morale collective, reflétant l'existence d'une diversité des conceptions sociales selon les sociétés.

Que ces conventions soient motivées par la recherche du bien et de la justice ou justifiées pour le maintien d'un ordre politique particulier (assurant également la sûreté des citoyens), celles-ci ne sont alors, selon les sophistes, que des constructions humaines « artificielles¹ ».

..... Les approches de la « chose » politique à la Renaissance : l'œuvre de Machiavel (1469-1527)

Nicolas Machiavel, courtisan de la monarchie, fait connaître, en 1513, au travers de son œuvre, *Le Prince*, son analyse de la société italienne de cette époque. Son objectif, en écho à *La Politique* d'Aristote, est de délivrer les recettes de la réussite de l'homme d'État.

Réaliste, l'auteur n'imagine pas la « cité idéale » mais entreprend, avec objectivité, une démarche de réflexion sur la conquête et l'exercice du pouvoir, à partir d'une description méthodique.

1. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, p. 72, 2008.

De ce point de vue, Machiavel est considéré comme un sociologue du politique avant l'heure : un des fondateurs de cette science qui a pour objet la « *connaissance politique*¹ ».

Une étude du pouvoir

Dans le contexte d'un déclin de la féodalité, de la papauté, de l'Empire et de l'affirmation des nouveaux « États-nations », Machiavel s'intéresse, en effet, au pouvoir et plus particulièrement celui exercé par l'État.

Celui-ci concentre alors son enquête sur la manière d'obtenir et de conserver le pouvoir au sein d'un État, en procédant à une anatomie de ses rouages et des pratiques politiques.

Plus qu'un philosophe, Machiavel se révèle comme un « scientifique » du pouvoir, en se démarquant des « croyances » du Moyen Âge, où prédominent les « *jugements de valeur et les a priori* ». Il s'impose comme un véritable « positiviste », excluant les considérations morales et la métaphysique.

L'auteur de *Le Prince* se pose d'abord en observateur, dénué de pensées religieuses et témoigne des réalités du pouvoir, au travers de constats et de faits. Éloigné de la logique abstraite, Machiavel, tout comme Aristote, privilégie « l'induction » : partir de ce que « l'on voit » afin d'identifier les constantes.

Son travail scientifique repose sur l'étude des pratiques et la recherche de la « vérité », en se coupant, de façon franche, de la philosophie.

Machiavel fait ainsi franchir une nouvelle étape aux sciences sociales, en l'occurrence ici à la sociologie du « *pouvoir* », en dégagant des régularités et des relations causales.

L'idée est bien de découvrir des « lois » sociologiques qui permettent d'expliquer la réalité et les faits sociaux.

En effet, si l'auteur florentin poursuit un objectif personnel, celui de reconquérir les « faveurs » des Médicis, son œuvre débouche sur la formalisation de règles quant à la manière de gouverner au nom de la « raison d'État ».

Libéré des préoccupations d'ordre moral, privilégiant en cela une vision réaliste du pouvoir et de ses contingences, Machiavel décrit les « *hommes politiques tels qu'ils sont, non tels qu'ils devraient être*² ».

Avec Machiavel, la sociologie fait alors ses premiers pas en expérimentant l'objectivisme méthodologique.

1. Nous reviendrons plus spécifiquement sur ce sujet dans le chapitre 4 de la seconde partie.

2. Cf. Roger-Gérard Schwartzberg, *op. cit.*, 1977, p. 4.

« L'esprit » de la Renaissance

Machiavel exerce ses talents dans une société, gagnée par « l'esprit » libre de la Renaissance, en rupture avec la pensée « scientifique » du Moyen Âge¹, encore très imprégnée de théologie et de morale.

La Renaissance revendique une nouvelle manière de pratiquer la science, les arts et les lettres, faisant valoir :

- un point de vue intellectuel plus critique et objectif ;
- une séparation stricte entre le domaine du divin, c'est-à-dire de la « Cité de Dieu » et de celui concernant les relations entre les êtres humains.

Sans toutefois idéaliser la vision de la Renaissance, des historiens ont fait observer que le ^{xvi}^e siècle s'est d'abord évertué à s'éloigner, plus globalement, de la philosophie de la science des Grecs anciens, que ce soit en matière de physique ou d'astrologie.

Autrement dit, la Renaissance a fourni, comme le souligne Madeleine Grawitz², les bases d'un « *renouveau scientifique* » pour le siècle suivant.

La période foisonnante de la Renaissance favorise plutôt l'imagination et l'aventure. Léonard de Vinci (1452-1519) incarne, à sa manière, cet état d'esprit exubérant, se positionnant, à la fois, en tant que géomètre, ingénieur et artiste...

Dans ce contexte, la Renaissance tente alors de combiner :

- d'un côté, la raison, dans le sens défini par Descartes au ^{xvii}^e siècle, contre les dogmes religieux et de l'autre, l'expérimentation, supposant une démarche scientifique empirique ;
- une critique de la pensée aristotélicienne, trop marquée par les connaissances de son temps mais aussi un respect des traditions antérieures, en lien avec les « *peurs* » sociales d'autrefois et l'utilisation de la magie.

Nous ne passons donc pas de « l'ombre à la lumière » : les prémisses de la Renaissance existaient déjà au sein des « *cités* » du Moyen Âge et les pratiques médiévales n'ont pas complètement disparu avec l'avènement de cette nouvelle époque.

Au-delà, le ^{xvi}^e siècle fait cependant émerger en Europe un penchant pour une ouverture vers l'extérieur, prenant en compte, la très grande variété des cultures et des conditions de vie des êtres humains.

1. Il est admis que la période historique couvrant la Renaissance jusqu'aux Lumières correspond aux « temps modernes ».

2. Cf. *op. cit.*, 2001.

Grâce à la navigation et aux grandes expéditions de Magellan, de Christophe Colomb et de bien d'autres, les découvertes intellectuelles¹ se multiplient sur différents continents, illustrées par la présence reconnue de formes d'humanité diversifiées.

Sans occulter également, les bouleversements religieux provoqués par la Réforme, inspirée par Luther dès 1517 : événements propices au développement d'un regard critique sur la société et à la contestation de l'ordre établi et des interprétations traditionnelles des textes bibliques.

La Renaissance constitue bien, en dépit de forts contrastes sur le plan philosophique, une période novatrice pour la science occidentale, caractérisée par :

- une régénération de la pensée et cette façon inédite de considérer, au nom de l'humanisme, l'homme, comme maître de son destin ;
- une attention à l'égard de tout ce qui remet en cause les préjugés du passé, en laissant la parole aux esprits curieux et désireux de connaître des mondes différents, adeptes de pratiques sociales très éloignées des références « *idéologiques* » du continent européen.

La pensée « sociologique » de la Renaissance

La démarche « réaliste » de Machiavel, permet, sans conteste, aux sciences sociales de franchir une nouvelle étape, argumentant sur l'idée même d'une science des sociétés et des pouvoirs qui les régissent.

Bien d'autres auteurs ont aussi contribué pendant toute cette période à ce changement de regard.

Nous proposons de retenir deux d'entre eux, symbolisant l'étendu du champ des réflexions sociales embrassé par l'activité intellectuelle foisonnante de la Renaissance : Étienne de La Boétie et Thomas More.

1. Renvoie, en France, à cet intérêt pour des disciplines proches de la sociologie, comme l'ethnologie ou l'anthropologie. En cette période de Renaissance, Montaigne (1533-1592), écrivain, philosophe et homme politique illustre en effet, au travers des *Essais*, ce mouvement d'ouverture et « d'avant-garde » vers de nouveaux mondes. Il s'efforce, non sans lutter contre toute forme d'ethnocentrisme (tendance à considérer que les « manières de vivre » de la société dans laquelle nous vivons sont universelles), de prendre en considération les mœurs et les spécificités culturelles des pays et des peuples qu'il soumet à son observation.

Cf. pour mémoire, l'ouvrage d'Hugo Friedrich, *Montaigne*, Gallimard, 1984 et également Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, 2008, p. 78 et s. à propos des conceptions de Montaigne quant à l'ordre des sociétés, reposant d'abord sur la volonté des hommes et certainement pas sur des « normes universelles de la nature humaine » (autant de considérations préfigurant le terrain d'étude de la sociologie contemporaine).

Étienne de La Boétie (1530-1563), complétant, par un autre point de vue, la vision du pouvoir du Machiavel.

Ami de Montaigne, poète et humaniste, cet auteur s'est rendu célèbre par la publication en français, en 1576, de l'ouvrage, *Discours sur la servitude volontaire* ou *Le Contr'Un*, abordant la question cruciale de la légitimité des pouvoirs.

La Boétie s'intéresse à la forme que prend le pouvoir d'État et aux conditions de son exercice, sans préconiser, d'ailleurs, le type de régime qu'il conviendrait idéalement de choisir. Comment se fait-il que les peuples puissent se soumettre à un tyran et à la commande d'un seul homme (le « Un contre la multitude ») ? Telle est la problématique centrale à laquelle La Boétie s'efforce de répondre. Bien au-delà de la force contraignante susceptible d'être employée par les pouvoirs, La Boétie indique alors que les peuples accepteraient cette domination, sous la forme « *d'une servitude volontaire* ».

Trois raisons expliquent cet état de fait :

- un asservissement consenti par les populations, du fait d'une coutume bien ancrée consistant, par facilité, à abandonner toute velléité à se révolter ;
- des gouvernants, élus ou s'étant accaparés le pouvoir, en capacité de s'imposer comme les véritables « maîtres » du peuple, lui-même distrait par la religion, les traditions et les jeux... ;
- la mobilisation, au service du pouvoir et du tyran, de « *supplétifs* », considérés comme autant de gardiens et de relais de l'autorité.

La Boétie reconnaît l'utilité, tout comme Machiavel et même si son angle d'analyse est fort différent, d'une observation « objective » des instruments de pouvoir de l'État, en insistant sur des « concepts » qui deviendront centraux dans la sociologie contemporaine :

- l'idée que la politique ne relève pas, là encore, d'un ordre naturel mais d'une « construction » sociale, à étudier en tant que phénomène social ;
- l'importance qu'il convient d'accorder aux rapports de force et aux entreprises de domination dans les sociétés : principe reposant sur l'assentiment des dominés, à la fois « esclaves » mais aussi, par ce comportement avéré de « *servitude* », de connivence avec le pouvoir¹.

Thomas More (1478-1535), s'inscrivant dans la tradition des utopistes politiques, est considéré comme une légende en matière de réflexion politique et morale. La publication à Louvain, en 1516, de son ouvrage, sous le titre,

1. Anticipe l'analyse des totalitarismes du xx^e siècle, à la lumière, par exemple, de la contribution de la philosophe et politologue allemande, Hannah Arendt (1906-1975).

De optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia, porte sur la comparaison entre la société anglaise de son époque et une république communiste laborieuse.

Après les utopies de l'Antiquité, à la recherche, comme indiqué plus haut, de la « cité idéale », Thomas More, juriste, historien, philosophe et homme politique, incarne¹, en cette phase de Renaissance, un nouveau mouvement utopique. Son but est bien, par le voyage et l'imagination, de décrire la société appelée à remplacer celle qui existe. Dès lors, l'utopie de Thomas More s'évertue à penser un mode de gouvernement politique qui rendrait tous les citoyens heureux.

Plusieurs critères caractérisent alors les contours de cette utopie socio-politique, renvoyant à des réalités fictives, voire chimériques :

- une société (ou une île introuvable) au sein de laquelle la sagesse est la vertu cardinale ;
- un pouvoir politique et judiciaire censé favoriser la participation des peuples et la décision collective ;
- l'absence de propriété privée, au travers d'une nouvelle organisation sociale du travail garantissant à chacun les besoins auxquels il aspire ;
- une architecture urbaine uniforme dans les cités et des aménagements de quartiers permettant la prise de repas en commun ;
- la liberté de croire en la religion de son choix.

Cependant, signalons qu'à l'inverse, sur cette île imaginaire, la non-croyance est considérée comme une attitude répréhensible, au même titre, d'ailleurs, que les relations extra-conjugales.

En quoi alors cette forme d'utopisme, participe, elle aussi, à la construction d'un savoir sociologique ?

Thomas More incarne, d'une part, un mouvement intellectuel, producteur en soi d'une réflexion sur les sociétés, ses travers et la façon de concevoir le monde de demain. D'autres contemporains à cet auteur, à l'instar de François Rabelais, ont, eux aussi, par l'humour, la dérision et la parodie, apporté leur lot de critique autour de questions sociétales agitant cette période de l'histoire².

1. Citons aussi le philosophe et homme politique Francis Bacon (1561-1626), « découvreur » de la pensée scientifique expérimentale, ouvrant de nouveaux horizons, en rupture les visions d'une nature ordonnée.
2. François Rabelais (1483-1553), médecin et libre penseur, n'a eu de cesse de pourfendre les abus de pouvoir de l'Église et des Princes. Ses romans satiriques, *Pantagruel* et *Gargantua*, constituent à cet égard des œuvres marquantes, plaidant pour une foi chrétienne populaire, qui n'exclut pas la paillardise et la « rigolade ».